

VEGA PATRIMOINE ISR

UNE GESTION MULTI-CLASSES D'ACTIFS EN PILOTAGE DYNAMIQUE 2023

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers, du fonds ou du gestionnaire. (Définition du label ISR page 3)

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



Part R (FR0007371810) / Part I (FR0012007003)



UNE ALLOCATION D'ACTIFS FLEXIBLE

VEGA Patrimoine est un **fonds multi-classes d'actifs labélisé ISR¹** qui met en œuvre une allocation de portefeuille dynamique gérée collégialement par **deux experts des marchés financiers**, chacun étant spécialisé sur une classe d'actifs.

L'univers d'investissement intègre une grande diversité de supports d'investissement avec, principalement, **deux sources de performance complémentaires** : les actions (dans une fourchette comprise entre 30% et 60% d'exposition) et les produits de taux (de 40% à 70%), et se concentre principalement sur la **zone euro**, l'actif pouvant être investi à 20% maximum en dehors de cette zone.

Le fonds bénéficie d'un **pilotage tactique de l'allocation** au travers d'instruments de couverture (sur actions et produits de taux), ce qui lui confère une importante flexibilité en cas de chocs de marché.

En termes de gestion du risque, la sensibilité* sera contenue dans un intervalle de 0 à 7. La volatilité** sera maîtrisée dans le but de maintenir un SRI de 3, soit une volatilité comprise généralement entre 10% et 15%, compatible avec la stratégie de gestion patrimoniale développée par le fonds.

* potentiel de hausse ou de baisse du cours d'une obligation pour une variation de 1% des taux d'intérêt, à la baisse ou à la hausse. ** amplitude de variation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice sur une période donnée.

OBJECTIF DE PERFORMANCE

VEGA Patrimoine ISR a pour objectif de battre la performance de l'indice de référence² composite **45% CAC** 40 (dividendes nets réinvestis) + 30% Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis) + 25% €STR capitalisé sur une durée minimale d'investissement recommandée de 3 ans. Il promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du règlement relatif à la transparence sur la finance durable (SFDR), mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de ľUE.

² L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

Part R (FR0007371810) / Part I (FR0012007003)

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EN 4 AXES

- L'allocation d'actifs stratégique détermine la part respective des actifs actions et des produits de taux (obligations et instruments du marché monétaire) dans le portefeuille,
- L'analyse extra-financière intègre des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille. L'analyse porte sur au moins 90 % de l'actif éligible avec une approche retenue de type « Best-In-Universe »,
- L'analyse financière de la stratégie d'investissement pour la poche produits de taux,
- L'analyse financière de la stratégie d'investissement pour la poche actions.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont :

- Risque de perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque actions
- Risque pays émergents
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque lié aux titres spéculatifs
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié aux obligations convertibles

- Risque de change
- Risque de contrepartie
- Risque lié aux investissements en obligations convertibles contingentes
- Risque lié à la gestion des garanties financières
- Risque de durabilité

Label ISR : créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'investissement Socialement Responsables (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers, du fonds ou du gestionnaire.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société de gestion **VEGA Investment Managers** 152,45 € Valeur liquidative d'origine 100 000 € Devise de référence Euro

Indice de référence

CAC 40 (C) DNR €: 45% (indice composé des 40 premières capitalisations de la Bourse de Paris). - BBGB EURO AGG TREAS 5-7Y TR €: 30% (se compose d'obligations publiques libellées en euro, à taux fixe, notées « Investment Grade ». Cet indice réplique les emprunts d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans) - ESTR CAPITALISE: 25% (nouvel indice de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la BCE).

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et

sociales telles que promues par le fonds.

Code ISIN	FR0007371810	FR0012007003
 Proportion minimale d'alignement à la taxonomie ¹ d'investissements durables 		0% 25%
Frais d'entrée maximum ²		1,0%
Frais de sortie maximum²		1,0%
Frais maximum de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,6% TTC	0,80% TTC
Taux maximum de rétrocession distributeur sur frais de gestion	75,0%	50%
Actions: 0,80% TTC maximum du montant des transactions (selon la nature du marché et hors		

Frais de transactions maximum

frais de place) Futures sur actions : 8 € TTC maximum par lot (hors frais de place et de contrepartie) Options sur actions: fourchette de 2% à 2,50% TTC sur le montant de la prime (hors frais de place) Obligations: fourchette de 0% à 0,85% TTC en fonction des caractéristiques des obligations (barème variable selon la durée de vie résiduelle et sa nature) avec un maximum

Commission de surperformance 3

15% TTC de la surperformance réalisée par l'OPCVM au cours de l'exercice, même en cas de performance négative du fonds dès lors qu'elle est supérieure à celle de son indice de référence

Montant minimum de Cent millièmes de part 100 000 € souscription initiale Montant minimum de Cent millièmes de part Dix millièmes de part souscription ultérieure

Capitalisation ou distribution Affectation du résultat

FCP de droit français Forme juridique

Investisseurs institutionnels et Souscripteurs concernés Tous souscripteurs personnes morales

Heure de centralisation 12h00 **Classification SFDR** Article 8

Classification AMF

Nourricier Non

Date de création 01/12/1979 Modalités de souscription et rachat Cours inconnu

Décimalisation Cent millièmes de part Dix millièmes de part

Eligibilité Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés

Valorisation Quotidienne

Dépositaire **CACEIS BANK France**

Indicateur Synthétique de Risque 4 1234567 Risque plus faible 1 2 3 4 5 6 7 Risque plus élevé

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de VEGA Investment Managers et sur le site https://www.vega-im.com/fr/fonds/3090/vega-patrimoine-isr ou https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0007371810/detail et https://ngamdfr-opcvm-reseau préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour

évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux.

(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

(4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers (VEGA IM). Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA IM à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA IM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA IM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet de VEGA IM pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.vega-im.com. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de VEGA IM. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur, dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en septembre 2023.

Photos et visuels libres de droits - Getty Images et Ipopba.

VEGA Patrimoine ISR est un FCP de droit français géré par VEGA Investment Managers.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris www.vega-im.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - RCS Paris n°493455042 – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100







Vos contacts chez VEGA Investment Managers

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com

Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com

Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com

Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com

Antony Paillat - 01 58 19 70 85 - antony.paillat@vega-im.com

Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com

Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com